

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2018

---

PLFSS POUR 2019 - (N° 1408)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS129

présenté par  
M. Véran, rapporteur général

-----

### ARTICLE 40 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Un rapport d'évaluation est réalisé au terme de l'expérimentation et fait l'objet d'une transmission au Parlement par le Gouvernement. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser le présent article afin de s'assurer de sa constitutionnalité.